

AVIS DE COURSE

Régate de Club Ilca

IND

Préfailles

Grade 5 C

Inter séries dériveurs

Dimanche 15 mars 2026

Le Sport Nautique de L'Ouest

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3** - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1** Les IC seront disponibles sur le site du club à la page de l'événement.
- 2.2** Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3** Les IC seront disponibles en version électronique sur le site du club à la page de l'évènement.

3 COMMUNICATION

- 3.1** Le tableau officiel d'information en ligne est sur le site du club à la page de l'événement consultable avec le lien suivant :

Jour de la régate	Lien vers Page de l'évènement
Dimanche 15 mars 2026	https://www.snonantes.fr/event-details/regate-de-club-ilca-delocalisee-a-prefailles

- 3.2** [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIONNÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1** L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes 420, ILCA7, ILCA5, ILCA4 et Inter séries Dériveurs

- 4.2** Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FF Voile, la licence Club FF Voile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FF Voile :

- La licence Club FF Voile mention « compétition » valide

Où

- La licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire, en remplissant les formulaires d'inscription en ligne disponible dans le tableau ci-dessous :

Date de la régate	Date Limite	Lien d'inscription
Dimanche 15 mars 2026	14 mars 2026 09h00	https://inscription-regate.snonantes.fr/

- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants :

Date de la régate	Classe	Droits d'inscription
Dimanche 15 mars 2026	420 ILCA 7, ILCA 6, ILCA 4 IND Dériveurs	Gratuit

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date de la régate	De	À
DIMANCHE 15 MARS 2026	09h00	09h30

8.3 Jours de course :

Date de la régate	420, ILCA7, ILCA5, ILCA4, IND
DIMANCHE 15 MARS 2026	10h30 Courses à suivre

L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 10h30.

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 h.

11 LIEU

11.1 L'Annexe Plan à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe Zone à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : A-minima

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

c) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur

localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

ANTOINE

Sport Nautique de l'Ouest

Port Breton

44470 CARQUEFOU

Tél 02 40 50 81 51

HORAIRE DE MAREE

Dimanche 15

Marée haute 02h19 4.62m

Marée basse 08h27 2.02m

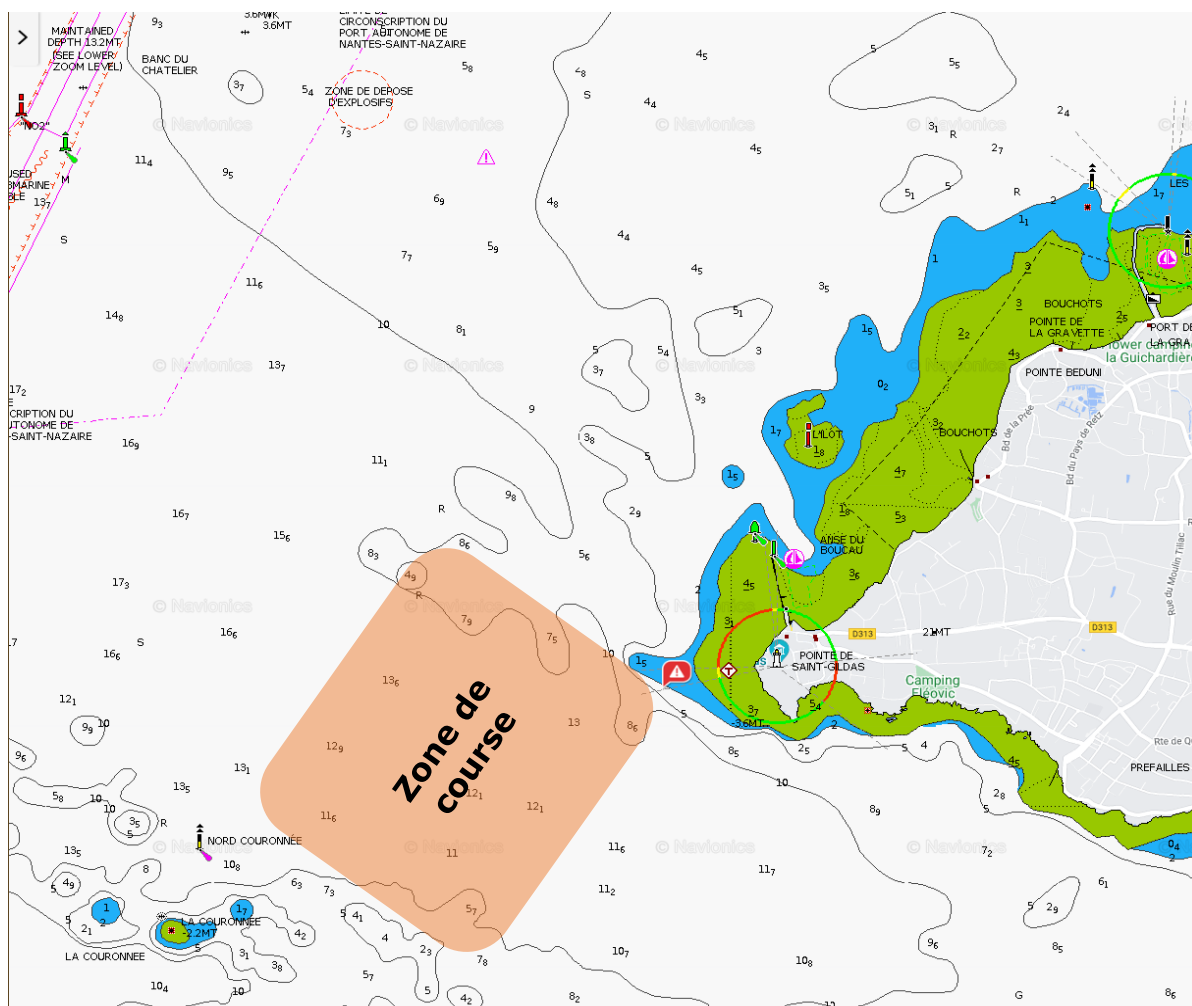
42

Marée haute 14h47 4.62m

Marée basse 20h52 1.91m

50

ANNEXE 1 : ZONE DE COURSE



ANNEXE 2

